

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 87 (1960)
Heft: 9

Artikel: Le larron
Autor: Surdez, Jules
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-231941>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le larron

par Jules Surdez

Un jour que son second mari étendait des taupinières à la Prairie-aux-Grillons, une femme était accostée devant l'huis, à la fin de la vesprée, par un vagabond portant une blouse toute rapiécée et un bonnet en forme de ruche, assez beau.

— Le bonjour ayez-vous, femme, lui dit-il, je vous apporte des nouvelles de votre premier mari.

— Plaisantin, il y a trois ans qu'il est mort.

— Je ne peux manquer de le savoir, je suis là-haut avec lui.

— Au paradis ?

— Au purgatoire.

— « Alarme de Dieu » ! après tous les chapelets que j'ai priés pour lui ?

— Il en a encore pour dix ans.

— Est-il permis et possible ? Ne souffre-t-il au moins pas trop ?

— Il ne se plaindrait pas encore beaucoup si ses vêtements n'étaient pas tout déchirés et s'il possédait quelques batz ou des kreutzer pour acheter du tabac.

— Comment avez-vous pu vous sauver ?

— Je suis mince comme un putois, je me suis glissé dehors par la chatière mais il me faut être de nouveau là-haut pour le souper.

Ai-je besoin de vous apprendre que la pauvre femme donna au vagabond

un plein tablier de vêtements et les quelques écus épargnés qu'elle avait cachés dans un pied de bas.

Quand son mari revint du « Finage »-aux-Grillons, pour souper, elle lui raconta ce qui s'était passé.

— Eh bien, lui dit-il, il n'y a pas une heure que j'ai trouvé, à la Croisée des chemins, un homme qui portait un pesant panier. Je suis sûr que c'est ton revenant ou plutôt ton larron, parce que tu t'es fait attrapée d'importance.

Ma foi, c'est bon, il sauta sur sa jument qui revenait justement des pâtures communes et puis partit au galop dans la direction de la Croisée des chemins. Le vagabond, qui s'y était reposé et qui l'avait ouï venir, cacha vite son panier dans un buisson et retourna son bonnet et sa blouse.

L'homme à cheval arriva à côté de lui, mit pied à terre et lui demanda :

— N'auriez-vous peut-être pas vu un homme habillé à peu près comme vous et qui portait un panier très pesant ?

— Certes, il avait un air sournois et bien mauvaise façon et était des plus effrayants. Lorsqu'il vous a ouï, il s'est fourré dans ce taillis.

— Il faut que je rejoigne ce larron. Pendant que je serai à sa recherche, voudriez-vous peut-être tenir un moment mon cheval ?

— C'est un service qui ne se refuse pas, ne doit-on pas tous s'entraider ?

Vous pensez bien que le vagabond ne tarda pas à sauter sur la jument et à galoper à grands bonds. Celui qui était dans la revenue l'ouït, comprit qu'on l'avait aussi trompé et retourna à pied à la maison.

— *Tu ne l'as pas rejoint ? lui demanda sa femme.*

Un syndic du temps passé... !

L'école de Mézières allait partir en course. Le père d'une fillette était en ce temps-là syndic ; un syndic qui faisait honneur à sa famille et à son village. Après une séance de municipalité, il était allé partager le verre de l'amitié avec ses camarades municipaux. Il avait totalement oublié que, le lendemain avait lieu la course d'école des enfants. A onze heures du soir, il rentre chez lui et trouve sa petite qui l'attend.

— *Pourquoi diable n'es-tu pas au lit ?*

— *C'est que papa, je n'ai pas de sous pour ma course.*

— *Tiens, voilà un franc. Es-tu allée chercher tes souliers chez le cordonnier ?*

— *Oui.*

— *As-tu payé le ressemelage ?*

— *Non.*

— *Et bien, je t'interdis d'aller en course avec des souliers qui ne sont pas payés.*

Pleurs de la petite qui lui dit :

— *Mais, papa, tu n'étais pas là pour me donner l'argent.*

— *Bon voilà dix francs, pars sur-le-champ payer la note.*

— *Certes.*

— *Qu'as-tu fait de notre Fouxé ?*

— *Je l'ai confiée à ton revenant pour que ton premier mari ait plus vite ses vêtements et les écus du pied de bas, lui répondit-il avec le plus grand sérieux. Elle ne répliqua rien.*

Voir article en patois, pages jurassiennes.

A minuit, elle heurte au volet du cordonnier qui lui dit :

— *Qu'est-ce que tu fiches là, à ces heures ?*

— *Je viens vous payer les souliers !*

— *Quelle folie ! Pourquoi n'as-tu pas attendu après la course ?*

— *Oh ! Monsieur, c'est que papa ne permet pas que j'y aille avec des chaussures qui ne sont pas payées !*

Riant sous cape, le cordonnier lui rend alors cinq francs, lui souhaite bon voyage et la fillette court à la maison, on devine avec quelle joie au cœur.

Ida Millioud.

A l'Union des Rhodaniens

La section vaudoise de cette association a tenu séance à la salle des Vignerons, sous la présidence du Dr Francis Messerli, qui rappela le brillant succès des fêtes du Rhône de La Tour-de-Peilz, en juin 1959 et annonça celles de 1960, qui auront lieu le 4 juillet à Thonon-les-Bains. Le comité a été renouvelé et M. Messerli brillamment réélu président.

Deux films furent projetés, un sur la fête rhodanienne de Lausanne, en 1934 et le second sur celle de La Tour-de-Peilz.

“ NOÛTRON COTERD ” une fois par mois...

Juin : Lundi 6, de 17 à 19 heures, au Bufflet de la Gare de Lausanne,
1^{re} classe.

Bienvenue à tous les amis du « Conteur ».

La Rédaction.